



Diffusion à l'ensemble de la commune

Ouverture de l'écopoint de Saint-Ursanne

L'écopoint de Saint-Ursanne est fermé dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Coronavirus depuis le 18 mars dernier. Avec l'assouplissement des mesures en la matière par la Confédération et à l'instar de plusieurs localités, le Conseil communal a décidé une réouverture de l'écopoint, par étapes et moyennant certaines conditions.

La première phase se déroulera du **samedi 2 mai au samedi 8 juin compris**. L'objectif est de permettre aux citoyens d'éliminer les déchets les plus récurrents tout en assurant la sécurité sanitaire nécessaire. Ainsi, le mode de fonctionnement suivant a été arrêté :

Horaire :

- uniquement les samedis, de 14.00 h – 17.00 h, dès le 2 mai

Déchets acceptés :

- papier, carton, bois, encombrants, ferraille, huile et objets inertes
- durant les heures d'ouverture, l'élimination des autres déchets ne sera pas autorisée, les containers concernés étant accessibles en tout temps.

Conditionnement et volume

- les déchets devront impérativement être conditionnés selon les modalités ordinaires précisées dans le mémo déchets (papier et carton ficelé, etc.)
- le volume total des déchets devra tenir **dans un coffre de voiture**

Fonctionnement

- sous la direction des surveillants de l'écopoint, les véhicules devront s'enclonner puis entreront dans l'écopoint à tour de rôle (2 voitures au maximum) ;
- chacun déchargera ses déchets puis quittera le site.
- Dans l'idéal, la voiture ne sera occupée que par le chauffeur, pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps sur le site. Nous vous encourageons également à grouper les déchets de plusieurs ménages dans un seul véhicule afin de réduire la colonne d'attente.

Durant cette phase de transition, **la priorité doit aller à l'élimination du papier et du carton pour les habitants de Saint-Ursanne** qui ne disposent pas sur place d'autre moyen d'évacuation. Nous demandons donc de **reporter l'élimination des autres déchets** à la fin de la crise et au retour à une situation standard.

Nous rappelons encore que les déchets consécutifs à la libération d'un appartement, par exemple lors d'un déménagement, doivent être éliminés hors de la filière communale, par vos propres moyens.

Compost communal

La place de compost sera ouverte aux mêmes horaires. Les **sacs plastiques biodégradables y sont désormais interdits** car ils péjorent la valorisation des déchets verts (temps de compostage supérieur).

Nous comptons sur la collaboration de chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'écopoint dans cette phase de transition et permettre à un maximum de personnes d'en profiter.

Selon l'évolution de la situation et des directives de la Confédération, de nouvelles mesures seront prises pour la période au-delà du 8 juin et communiquées en temps opportun.

recto/verso



Aide en faveur de la population

De nombreuses mesures ont été mises en place par la Confédération, le Canton et les communes afin de soutenir les citoyens durant cette période de crise.

Nous vous informons et rappelons à ce sujet les éléments suivants :

Solidarité entre citoyens :

Les Autorités appellent les citoyens à la **solidarité et à l'entraide, notamment** pour les gestes du quotidien que certains ne pourraient plus assurer en raison des restrictions en vigueur. Dans cet esprit, **l'administration communale a mis sur pied une plate-forme de contacts** entre celles et ceux qui n'ont **pas de solution** pour répondre à un besoin d'une part et les **personnes qui sont disponibles pour offrir un soutien, un service ou des prestations d'autre part** (transports, livraison, faire des commissions, confection de repas, etc.). Nous invitons les uns et les autres à **s'annoncer à l'administration communale par téléphone au 032 461 31 28**.

Aide financière d'urgence

Caritas, la Croix-Rouge et le Secours d'hiver ont mis en place un dispositif **d'aide financière d'urgence** pour la période spécifique du Coronavirus. Vous pourrez obtenir toute information utile à ce sujet :

- sur internet : <https://www.jura.ch/coronavirus/solidarité> ; rubrique « bénéficier d'une aide d'urgence »,
- par téléphone : au 032 465 84 00 (Croix-Rouge Jura)
- ou par courriel : covid19@croix-rouge-jura.ch

Autres formes de soutien

En collaboration avec les Communes, le Canton prépare également d'autres formes de soutien, notamment à l'intention des **personnes vulnérables ou marginalisées** qui peuvent rester parfois invisibles ou qui ne se sont pas forcément manifestées dans ce contexte de crise. En attendant la mise en œuvre concrète de ces actions, nous invitons d'ores et déjà toutes celles et ceux qui en **sentiraient le besoin** d'une part ou souhaitent **signaler une situation particulière** d'autre part, à **s'adresser à l'administration communale** qui dirigera les intéressées vers les services appropriés.



CORONAVIRUS JURA



**UNE HOTLINE UNIQUE
POUR TOUTES VOS QUESTIONS**

032 420 99 00 (9h - 16h)

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA